

Les Pavillons sous bois, le 10 avril 2018

COLLEGE ERIC TABARLY
LES PAVILLONS SOUS BOIS
N°RNE : 0930100D

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, régulièrement convoqué le 28 mars 2018, s'est réuni le 10 avril 2018. Le nombre de présents à l'ouverture du conseil est de 17. Le quorum étant atteint, M. Bongrand, président du conseil d'administration, ouvre la séance à 18H17. Les représentants des parents d'élèves assurent le secrétariat de séance. Mme BODIN rédigera le compte rendu du conseil.

Sera présente, jusqu'au point 3, Madame Roger, professeur d'allemand, qui présentera le projet pédagogique d'échange avec un collège allemand.

Sont également présents M Chouchaoui et Mme Delacroix, agents comptables au Lycée Schweitzer.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Bongrand propose l'ajout d'un point 6-Bis à l'ordre du jour « Plan prévention contre le harcèlement scolaire » qui sera présenté par Mr Levi Alvares.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption du compte rendu du conseil d'administration du 23 novembre 2017

Les présents n'émettent aucune remarque et le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. Voyage et échange avec l'Allemagne

Madame Roger présente au Conseil d'Administration le projet pédagogique d'échange avec l'Allemagne, et plus précisément avec le collège allemand de Cobourg, une ville située au nord de la Bavière, près de l'ex-frontière avec l'Allemagne de l'Est.

Il permettra, au cours de l'année scolaire 2018/2019, à 24 élèves de 3^{ème} (aujourd'hui en classe de 4^{ème} 1 et 4^{ème} 2), d'aller passer une semaine chez les correspondants avec lesquels ils sont déjà en contact, et inversement, de recevoir chez eux les mêmes correspondants allemands pendant une semaine.

La semaine en Allemagne se déroulerait entre le 5 et le 12 décembre 2018 (période avant Noël qui est très riche en animations culturelles en Allemagne). Le trajet s'effectuera en train, il durera presque une journée mais, après recherches, il s'avère être le moyen de transport le plus pratique et le plus économique. Le séjour se déroulera autour de cours suivis conjointement avec les allemands dans leur collège et de visites diverses.

Ensuite, les collégiens allemands viendront passer une semaine accueillis chez nos élèves, probablement juste avant les vacances de Pâques 2019. De la même façon, ils viendront suivre certains cours au collège Tabarly et réaliseront des visites. Une réunion d'information se déroulera le 12 avril prochain pour les familles.

Monsieur Bongrand présente ensuite au conseil l'estimation budgétaire de ce projet.

Il tient à noter que Madame Roger a réalisé elle-même toutes les démarches et négociations avec la SNCF. Le budget se résume donc pour l'essentiel aux frais de transports et à la prise en charge des 3 accompagnants. Par mesure de précaution, on retiendra la fourchette haute des estimations de dépenses.

Sont donc soumis au vote les points suivants :

- Sur le principe du voyage d'échange présenté, le conseil l'approuve à l'unanimité
- Sur le projet budgétaire de 4000 euros pour le transport, le conseil l'approuve à l'unanimité
- Sur le calcul d'une participation des familles plafonnée à 90 euros, le conseil l'approuve à l'unanimité
- Sur la prise en charge des 3 accompagnateurs pour un budget de 600 euros, le conseil approuve à l'unanimité
- Sur le don du FSE à hauteur de 1000 euros maximum, le conseil approuve à l'unanimité

4. Dons du F.S.E.

M Massoki expose 4 projets pour lesquels des participations du F.S.E sont soumises au vote :

- Une sortie pédagogique des 4^{ème} 1 à Blois, au musée de la magie, organisée par Mme DIAZ, financée à hauteur de 50% du coût global par le F.S.E est adoptée à l'unanimité.
- Une sortie pédagogique à Provins organisée par Mme DIAZ et financée à hauteur de 50% du coût total par le FSE est adoptée à l'unanimité.
- Une participation du FSE à hauteur de 244,50 euros pour le projet « Cité du Cinéma » est adoptée à l'unanimité.
- Le projet de madame Regagnou « Collège au cinéma » est financé à 50% du coût total des séances par le FSE et le conseil l'approuve à l'unanimité.

Mme Delmas précise que nous vivons une année « faste » et que le montant des dons au FSE diminuant, ce niveau de dépense ne pourra probablement pas être tenu l'année prochaine.

5. Décisions Budgétaire Modificatives (DBM)

M Massoki présente au conseil 3 décisions budgétaires modificatives pour information :

- Le versement d'une subvention du Conseil Général de 900 euros allouée au Club Manga.
- Le versement d'une subvention du département pour le projet jardin à hauteur de 1125 euros.
- La réversion de 1499.95 euros par le conseil départemental au titre des loyers perçus sur la convention d'occupation du logement de fonction inoccupé par le principal adjoint.

Il présente ensuite 3 DBM qui, du fait qu'elles correspondent à des mouvements comptables en défaveur du budget, sont soumises au vote.

- La réévaluation du fond de roulement à hauteur de 3226.35 euros du fait d'une mécanique d'écritures comptables restée sans contrepartie, concernant des stocks alimentaires affectés en services généraux et non pas en restauration en avril 2017 a été votée à l'unanimité.
- Le solde des cartes de cantine créditrices des commensaux au 31/12/2017 n'avait pas été affectés au bon compte comptable, supprimant la faculté de remboursement de ces recettes perçues par avance sur l'année 2018. La provision reprise à hauteur de 450 euros sur le fond de roulement a été votée à l'unanimité.
- Un solde de 80 euros à la charge d'une ancienne occupante des logements administratifs partie depuis plusieurs années reste dans les comptes sans possibilité d'être récupérée auprès de la personne (sauf à engager des procédures d'huissier). Le transfert de cette dette en compte de « remise gracieuse » afin de la soldée comptablement a été voté à l'unanimité.

6. Présentation du compte financier 2017

M Bongrand rappelle quelques éléments à connaître à ce sujet : le budget pour l'année civile 2018 a bien été voté en novembre 2017. Mais c'est bien au 31 décembre 2017 qu'intervient la clôture de l'exercice comptable pour l'année civile 2017. Il y a effectivement un décalage entre l'exercice comptable qui correspond à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre) et l'année scolaire qui est « à cheval » sur 2 exercices comptables. Enfin, l'exercice comptable se terminant au 31 décembre, il faut attendre le conseil d'administration suivant pour en valider le bilan.

M Massoki présente donc le rapport du chef d'établissement concernant le compte financier 2017. Ce rapport (5 pages) ainsi que le tableau de synthèse qui l'accompagne (1 page) sont disponibles en annexes du présent compte rendu.

Quelques informations figurant dans la présentation de l'établissement sont à noter, à savoir : les travaux de rénovation des murs de la salle de sport, la poursuite des actions en faveur de la baisse des dépenses en produits d'entretien, le transfert au Département des dépenses d'électricité et de téléphonie, ainsi qu'une poursuite de la politique d'adhésion à différents groupements de commandes mis en place par le Département.

Ensuite, une attention particulière est portée sur le compte des dotations et subventions versées par le Département. Monsieur Bongrand tient à remercier Madame Coppi, maire des Pavillons sous-bois et conseiller départemental, pour son soutien sur ce projet, car il n'est pas certain que la subvention de 37 361 euros pour la remise à niveau des équipements de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, classe accueillant des élèves déficients visuels) aurait pu être obtenue sans son implication.

Concernant les charges et plus précisément le poste du Service Activités Pédagogiques l'écart entre les dépenses réellement constatées et leur prévision budgétaire est de plus de 6 800 euros. Ceci s'explique par la nécessité de toujours prendre en compte les estimations de dépense pour leur fourchette haute (principe de précaution). A l'occasion de ce constat, Mme Delmas souligne qu'il serait peut-être judicieux de diminuer la part de dotation du FSE sur ce poste. M Bongrand a répondu que cette remarque était tout à fait légitime et qu'elle constituait un objectif.

Sur la question des recettes inférieures à leurs prévisions, posée par Mr Kulas, M Bongrand apporte un élément d'explication complémentaire tenant à la baisse des effectifs sur le collège.

Mr Chouchaoui conclut la présentation de ce résultat qui, même s'il est déficitaire (-17 632,66 euros), est en amélioration par rapport à l'année précédente. Dans le respect des mécaniques comptables, ce résultat négatif sera porté au Service général, seul compte de réserve comptable du collège.

Le Fond de roulement (42 003,41 euros) correspond à une estimation de 28 jours de fonctionnement selon les critères d'évaluation définis par le département, ce qui correspond, toujours selon les critères du Département, à un montant correct.

Pour le service comptable, Le Collège Eric Tabarly présente une situation saine.

Mr Chouchaoui explique que c'est Mme Delacroix qui réalise l'essentiel de ces travaux comptables pour le collège Eric Tabarly. Les membres du conseil la remercient pour son action précieuse.

Le compte financier soumis au vote est adopté à l'unanimité.

L'affectation comptable du résultat au compte de Service général est approuvée à l'unanimité.

6-b. Plan prévention Harcèlement

M Levi Alvares présente au conseil les éléments du plan qui lui ont été transmis. Cette demande institutionnelle est constituée de 2 volets :

- La prévention du risque de harcèlement par la sensibilisation

Le document propose un ensemble d'actions de sensibilisation pouvant être organisées chaque année pour les élèves arrivant en 6^{ème} en s'appuyant sur des événements du calendrier tels que la journée internationale de la femme, celle des droits de l'homme ou la journée de lutte contre le harcèlement. Avec la participation du Conseil de Vie des Collégiens (CVC) et des 11 élèves élus, on peut imaginer de la communication par voie d'affiches ou de banderoles. La participation au concours national pourrait être renouvelée. La formation de médiateurs élèves à l'aide à la résolution de conflits pourrait aussi être envisagée.

- Eclairer une situation à risque

Le plan d'action propose un processus en vue de l'établissement d'un diagnostic de la situation qui peut être complexe à obtenir. La coordination en est assurée par le GDPS (une organisation travaillant à la lutte contre le décrochage scolaire) car il existe en effet un certain nombre d'erreurs à ne pas commettre avec un élève potentiellement victime de harcèlement et, si elles ne sont pas connues, l'interlocuteur peut rapidement produire l'effet contraire à celui attendu.

Un diagnostic de la situation sur le collège Eric Tabarly est en cours de réalisation. Il est mené par un volontaire au Service Civique qui procède actuellement à des sondages auprès des élèves. Ensuite, l'organisation des actions les plus adaptées à cet état des lieux pourrait être envisagée.

L'adhésion au protocole « Plan prévention Harcèlement » a été soumise au vote et approuvée à l'unanimité du conseil d'administration.

7. Questions diverses

a. Une question est posée sur la possibilité d'utiliser le car municipal pour faciliter les déplacements notamment à la piscine car il semblerait que le collège Anatole France bénéficie de ce service gratuit tandis que le collège Eric Tabarly loue les services d'un car privé. M Bongrand posera la question à la municipalité.

b. Une question est posée concernant le tri sélectif et le recyclage des déchets du collège

M Bongrand expose que lors de la labellisation du collège, on lui avait exposé l'idée de cartons (type cartons à ramettes de papier) pour disposer dans les classes et tout l'établissement afin d'organiser le tri sélectif. La question d'une collecte spécifique des déchets de l'établissement reste à organiser.

Plus largement M Bongrand pose la question en terme pédagogiques : comment les équipes souhaitent t'elles s'impliquer dans ce dispositif ? quel projet pédagogique pourrait accompagner ces dispositifs afin d'en assurer le succès ?

Mme Oualid évoque l'idée des éco-délégués déjà abordée dans le cadre du projet jardin.

Le sujet reste à approfondir pour trouver une concrétisation.

c. Une question est posée concernant la protection du jardin durant les travaux de la cour

M Bongrand rappelle à quel point les travaux d'agrandissement de la cour du collège constituent une nécessité et il redonne les métriques associées : pour gagner 100 m² de cour, cela coute près de 100 000 euros. L'intervention des machines est inévitable et la configuration du collège, avec ses 2 accès, ne permettra l'entrée des machines et l'accès à la zone des travaux que par le côté jardin. Celui-ci fera donc inévitablement l'objet d'une reconfiguration.

Néanmoins, M Bongrand tient également à rappeler que les travaux de la cour sont la preuve d'un véritablement engagement et d'une indiscutable volonté du Département vis à vis de l'écologie et du développement durable avec des éléments au projet tels que la construction d'un abri de jardin pour entreposer les matériels de jardinage, la mise en place de gouttière accompagné d'un système de récupération d'eau ou l'action de dépollution complète de la parcelle de terre concernée.

Certes, une reconfiguration est à prévoir pendant la durée des travaux. Cette réponse n'est peut-être pas satisfaisante, mais elle ouvre des perspectives positives à moyen terme.

d. Une proposition est faite pour déplacer la salle informatique en salle de réunion et permettre la tenue des réunions en foyer haut.

M Bongrand a connaissance de l'inadéquation entre la configuration de l'actuelle salle informatique et son implantation.

Toutefois, il apporte plusieurs éléments de réponse à la proposition :

Le foyer haut sert actuellement de serre pour les plantations du projet jardin. La pièce est petite et tout à fait inadaptée à la tenue d'un conseil d'administration ou d'un conseil de discipline.

M Bongrand s'est également renseigné sur la possibilité d'investir sur l'adaptation de la salle informatique au niveau du Département. Il s'avère que le Département n'investira plus dans des PC mais dans des tablettes tactiles et le collège disposera donc de 2 valises de 16 tablettes. En effet, la salle informatique serait plutôt amenée à disparaître au profit de solutions plus mobiles.

Encore une fois, la réponse à la question n'est peut-être pas satisfaisante mais il va falloir fonctionner avec ces moyens actuels.

- e. Une réduction du nombre de classe est prévue sur l'année prochaine. Peut-on espérer qu'elle n'ait pas lieu ?

Aujourd'hui le collège Eric Tabarly accueille : 6 classes de 6^{ème}, 6 classes de 5^{ème}, 5 classes de 4^{ème} et 5 classes de 3^{ème}.

L'année prochaine il est prévu qu'il n'y ait que 20 classes au total.

Il est possible effectivement que cette réduction n'ait pas lieu. Pour autant, il faut savoir que le collège Eric Tabarly n'est pas considéré comme un établissement d'éducation prioritaire et aujourd'hui, nos classes sont dans la moyenne normale du nombre d'élèves par classe.

M Bongrand a déjà pris contact avec l'Inspection Académique de Bobigny pour faire le point sur les effectifs de l'année prochaine mais il faut attendre fin mai – début juin pour que cette action puisse avoir lieu au moyen de données plus concrètes.

Il est vrai que les effectifs ont plutôt tendance à réduire avec, à titre d'exemple, le départ d'une dizaine d'élèves de 6^{ème} et d'une dizaine d'élèves de 5^{ème} l'été dernier. A contrario, nous disposons d'une section ULIS dont les effectifs restent obligatoirement moindres afin d'accueillir le personnel accompagnant des élèves en situation de déficience visuelle (ce qui mécaniquement augmente la moyenne du nombre d'élèves dans les autres classes).

Aujourd'hui nous restons donc sur un scénario plutôt a minima qui demeure révisable début juin.

- f. Question des parents d'élèves sur le manque de remplissage du cahier de texte électronique par les professeurs

M Bongrand explique les 2 phénomènes qui sont actuellement de nature rédhibitoire à la réalisation de ces actions par les professeurs :

- Une connexion à internet instable qui n'offre, dans ses meilleurs moments qu'un débit à 1Mbits/seconde.
- Un réseau d'établissement insuffisant pour répondre au besoin.

Il suffit de participer à un ou deux conseil de classe pour se rendre à quel point il est compliqué de se connecter à itslearning dans le collège. Ce qui est d'autant plus compliqué à admettre quand on constate à quel point l'accès à itslearning est fluide quand on s'y connecte à partir de tout autre endroit externe au collège.

M Comte travaille au sujet en exploitant plusieurs pistes. Tout d'abord, il questions que le Conseil départemental développe sa propre fibre pour équiper les collèges mais le collège Tabarly n'est pas dans la liste des établissements concernés.

Ensuite, M Comte tente de négocier un abonnement à la fibre par un fournisseur d'accès privé, en négociant son propre contrat. Les fournisseurs d'accès privés qui équipent la rie Albert Thomas parlent d'une ouverture de service tout au mieux pour fin 2018.

Selon la direction, l'exaspération des professeurs et de tout le corps éducatif vis-à-vis de cet outil (itslearning) est compréhensible. Mais le message dispensé aux élèves est simple et unanime : c'est actuellement le cahier de texte papier qui doit servir de support à la saisie des devoirs à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h44.

Le président du conseil d'administration

M. BONGRAND

Le secrétaire de séance

Mme BODIN